

Service Police Municipale

**ARRETE N°AR2018PM010002**

**REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA VITESSE DE CIRCULATION  
SUR LES RUES : RENE DUMONT, STEPHANE HESSEL, AIME CESAIRE,  
DE LA BRANDE**

**Le Maire de la Commune d'AUDENGE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-1 et suivants,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi du 22 juillet 1982.

**VU** le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958, relatif à la Police de la circulation (Code de la Route) ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété et notamment les articles R27 et R225 du Code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967,

**CONSIDERANT** que la fréquentation des rues René DUMONT, Stéphane HESSEL, Aimé CESAIRE et de la Brande nécessite l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/h.

**CONSIDERANT** que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la limitation de la vitesse sur ces voies.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La vitesse de circulation de tous les véhicules circulant rue René DUMONT, Stéphane HESSEL, Aimé CESAIRE et de la Brande est limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. Elle sera obligatoirement auto réfléchissante. La mise en place sera réalisée par le Centre Technique Municipal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de cet arrêté sera adressé :  
A Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Biganos,  
A Monsieur l'Adjoint à la sécurité,  
A Madame La Directrice Générale des Services,  
A Monsieur le Directeur du Centre Technique Municipal,  
A Madame la Responsable de la Police Municipale.

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Fait à Audenge, le 4 octobre 2018

**Nathalie LE YONDRE**

Maire d'Audenge

